

*Initiatives ministérielles*

remercier, avant d'aller plus loin, mes collègues du Comité permanent, qui ont ajourné la séance du comité, l'autre jour, pour me permettre d'aller enquêter à fond sur cette question qui avait été soulevée par nous. La réponse des fonctionnaires à cette question ne nous avait pas complètement satisfaits.

Cette journée-là, après la rencontre avec les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes, on devait adopter la loi article par article, et devant mes questions et devant les réponses des fonctionnaires, j'en remercie mes collègues, on a décidé d'ajourner pour se revoir deux jours plus tard. Comble de malheur, on m'a soumis un amendement possible quelques minutes avant la séance du comité qui était tenue spécialement pour écouter l'amendement du Bloc québécois. Malheureusement, l'amendement que nous proposait le légiste n'avait pas vraiment le concept qu'on voulait cerner. Ce qui a fait en sorte que j'ai dû me présenter au comité les mains vides et m'en excuser.

Par la suite, on a examiné la possibilité de présenter un amendement à l'étape du rapport, et je n'en ai pas avisé mes collègues du comité permanent, mais on a décidé de ne pas, finalement, apporter d'amendement sur les réponses, d'une part, des fonctionnaires, les réponses supplémentaires qu'ils nous ont données et sur la base aussi des contacts que nous avons eus avec la communauté de Pictou Landing.

De prime abord, et je vais le spécifier de façon plus explicite tout à l'heure, on a certains doutes sur la capacité de certains individus qui n'ont pas cédé leurs droits d'intenter des poursuites, soit contre la compagnie, soit contre la Nouvelle-Écosse. On pourra le soulever tout à l'heure, mais je voulais quand même faire un aparté pour remercier mes collègues, parce qu'ils m'ont permis d'y aller à fond sur cette question et de travailler de façon efficace, je pense, en comité, c'est-à-dire étudier comme il faut les articles un à un et par la suite, se décider si on apporte un amendement ou non.

J'en ai touché un mot, plus tôt, mais je voudrais maintenant peut-être juste vous dire rapidement que c'est de l'argent qui va être versé en dehors de l'article 35 de la Loi sur les Indiens. Donc, la communauté de Pictou Landing va pouvoir utiliser cet argent à bon escient, sans être limitée par les dispositions de la Loi sur les Indiens.

J'arrive maintenant aux commentaires sur l'accord. Il est peut-être important de mentionner qu'il reste seulement 17 millions de dollars à verser à la communauté, donc le reste de l'argent a été versé. À cet égard, je vais peut-être débattre longuement tout à l'heure de la raison pour laquelle on présente un projet de loi, aujourd'hui, alors que tout est en marche, que tout l'argent ou presque a été versé, alors qu'on nous dit: «Maintenant, on aimerait tout simplement que vous donniez votre aval et entérinez ce projet de loi.»

Il me semble qu'il y a des choses sur le processus de négociation avec la bande, la responsabilité fiduciaire du gouvernement, la responsabilité du Bloc québécois en tant qu'opposition officielle et la responsabilité des partis de l'opposition de l'époque, qui n'ont pas été mises à contribution là-dedans. Les choses arrivent toutes ficelées, toutes emballées, et maintenant on est devant une alternative, à savoir si on doit voter pour le projet de

loi ou non. Compte tenu que 95 p. 100 des gens de la communauté ont voté favorablement, on est un peu coincés.

Alors donc, naturellement, on va appuyer le projet de loi sans amendement, mais on a des choses à dire sur l'entente et je pense qu'on profite de ce discours pour les dire. Je disais plus tôt que l'entente avait été signée le 20 juillet 1993, qu'elle avait été ratifiée suite à un référendum. À l'époque, 95 p. 100 des gens se sont dits d'accord avec ça. On regardera tout à l'heure pourquoi les gens étaient d'accord. J'ai ma petite opinion personnelle là-dessus. Mais, démocratiquement, on ne peut pas attaquer l'entente comme telle, parce que lorsqu'il y a un taux de participation très élevé, de l'ordre de presque 80 p. 100, et que 95 p. 100 des gens qui ont répondu se disent favorables, c'est difficile de mettre en cause l'aspect démocratique de la question.

• (1140)

De plus, selon les fonctionnaires à qui on a posé des questions, les 5 p. 100 qui restent sont des gens qui sont inscrits sur la liste des membres de la réserve mais qui n'y vivent pas. On nous a dit qu'ils pourraient rester aussi loin qu'en Californie. Il y a aussi un certain nombre de personnes souffrant d'incapacité intellectuelle qui n'ont pas pu voter parce qu'elle ne sont pas en mesure d'évaluer la portée de l'entente.

Alors, je vais balayer rapidement l'entente article par article pour émettre certains commentaires qui, entre autres, nous font douter du sérieux du gouvernement dans son intention de régler vraiment les poursuites et aussi de régler le problème fondamental de la question environnementale.

À l'article 2 de l'entente, le Canada va payer 35 millions de dollars en règlement monétaire. Cette somme doit normalement suffire au dédommagement et remplir les obligations fiduciaires du gouvernement. Trois fonds sont créés: indemnisation et développement de la bande; développement communautaire, indemnisation et développement personnel. Il y a une certaine ventilation des 35 millions sur laquelle je ne veux pas entrer, mais disons que ces trois fonds sont là. Je le répéterai tout au long de mon discours, cela nous semble insuffisant dans le contexte du gâchis environnemental actuel et des torts qui ont été causés à ces gens.

Du côté de l'environnement, je vous l'ai dit, il est clair que, depuis 1965, l'environnement a été gravement affecté par la construction du centre de traitement. Depuis 30 ans, le gouvernement a fait preuve d'inertie dans la mise en marche des installations. Il a un peu renoncé à sa responsabilité de fiduciaire à l'égard des autochtones parce que ces derniers dénonçaient continuellement le traitement qu'ils subissaient et, autant du côté du gouvernement fédéral que de celui de la Nouvelle-Écosse, il n'y a pas beaucoup d'engagements concrets et d'actions concrètes pour corriger la situation.

On peut dire aussi que les effets néfastes peuvent être qualifiés de catastrophiques au moment où on se parle. Je vous ai parlé tantôt de 162 hectares. Le gouvernement reçoit maintenant la responsabilité de régler la question et la responsabilité des poursuites. Nous, on pense non seulement que le gouvernement hésite actuellement et va hésiter à prendre ces poursuites, mais qu'il va en plus prendre des poursuites éventuelles dans le cas d'un développement futur de Boat Harbour. Donc, on peut s'inter-